

La minorité affirme son opposition

Conseil municipal clair, lundi soir à la mairie. Soit une heure principalement consacrée à des questions administratives devant être portées au vote avant la fin de l'année. Des sujets qui donnaient cependant au groupe minoritaire l'occasion d'exprimer son opposition au fil du débat. Abstention d'entrée de jeu des trois élus minoritaires participant à la commission finances lorsqu'il s'agit de valider la régularisation, sur le budget primitif, d'écritures comptables, parce que non évoquée en commission.

Mise en accessibilité de l'école

Vote contre la reprise, par Bièvre-Isère Communauté, des procédures d'urbanisme engagées avant le transfert au 1er décembre de la compétence à l'intercommunalité. À Jacky Laverdure exprimant ses craintes quant aux conséquences de la mise à l'étude de la révision de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture sur le projet de parking au jardin de ville, le maire Joël Gullon répondait que son intervention serait communiquée aux services intercommunaux et qu'il pourrait la réitérer lors

de l'enquête publique.

Même position de la minorité sur la demande de subventions à l'État et au Département pour les travaux de mise en accessibilité de l'école publique. « Une démarche précipitée alors qu'il n'y a ni projet ni avant-projet » argumentait-elle. Une démarche « motivée par le respect des délais » rétorquait le maire qui assurait le conseil que le dossier de l'architecte serait communiqué à la commission dès réception. Abstention des mêmes sur une autre demande de subventions pour la réfection du marquage au sol devant la cité scolaire. Refus de prendre part au vote relatif à l'adoption de la convention formalisant les premiers accords de partenariat entre les écoles de musique municipale et intercommunale. Abstention sur les modifications proposées des tarifs de l'école de musique motivée par manque d'information.

Dernier point à l'ordre du jour, la demande de subvention formulée par deux associations, l'Amicale Boule Côtoise, pour un projet "boules santé", et la MJC savate, pour l'organisation d'une finale régionale, était adoptée à l'unanimité.



De nombreuses délibérations d'ordre administratif à l'ordre du jour du dernier conseil municipal de l'année.

Les ressources humaines à l'ordre du jour

L'assemblée adoptait à la majorité :

> Les documents constituant le "Guide pratique du personnel", rédigé en cours d'année pour informer les agents de la commune de leurs droits, de leurs obligations et de leurs responsabilités.

> Le nouveau régime de primes et indemnités pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les non titulaires présents depuis plus

d'un an.

> La suppression d'un poste administratif à temps partiel au CCAS et la création de ce même poste au secrétariat dans l'objectif de mutualisation des services.

> Et à l'unanimité la charte des Atsem, clarifiant leurs conditions d'exercices.

Sept conseillers intercommunaux

Suite à la fusion avec la

communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise au 1er janvier et la réduction du nombre des sièges au conseil communautaire, l'assemblée était appelée à désigner ses sept représentants. Soit six pour la majorité et un pour la minorité.

Christiane Cluniat s'étant retirée, les sept autres actuels élus communautaires se représentaient sur une liste commune, élue à l'unanimité.